



## **Déclaration FO CSE 18 juin 2024**

### **Information Plan de prévention (Papripact) 2024**

Nous sommes informés ce jour du plan de prévention MFE 2024 qui a pour but de prévenir des risques auxquels les salariés sont exposés. Au-delà des risques physiques, ce plan de prévention est censé contenir des mesures visant à préserver également leur santé mentale face à des risques tels que l'intensité du travail, les rythmes infernaux ou des horaires difficiles, par exemple.

Cette information du plan de prévention MFE a déjà été faite au CSE central UES Macif à Paris le 6 mai 2024 pour une consultation le 25 juin 2024.

Voyons maintenant le fond de ce plan de prévention.

Je vous renvoie ici vers la déclaration au CSE exceptionnel du 23 mai dernier.

En effet, pour les unités de travail « relation client à distance », CRC, il semblerait que l'importance de la dégradation des conditions de travail ne soit pas mesurée comme il le faudrait. Il ne tient pas compte des conséquences liées à l'augmentation de la charge de travail, des procédures de contrôle et de la pression qui pèse sur les salariés.

En 2023, nous n'avons recruté que 38 salariés de plus par rapport à 2022 (Confère Commission Politique Sociale). Comment les plans stratégiques qui se succèdent peuvent-ils être réalisés sans effectifs supplémentaires significatifs ? L'intensité du travail doit être maîtrisée rapidement, car les salariés ne tiendront pas.

Les mesures concrètes visant à protéger les salariés d'MFE des risques sont largement insuffisantes, voire absentes parfois.

Quelques exemples :

- Il n'existe aucune mesure pour prévenir du harcèlement moral à MFE, comme si nous étions totalement immunisés. Pourtant, ce risque concerne toutes les unités de travail.
- Pour réduire l'intensité du travail, l'employeur propose depuis plusieurs années « une étude d'impact ». En effet, cette étude a bien été présentée en CSE mais concerne uniquement les impacts sur les sociétaires et non ceux sur les salariés au niveau de la charge de travail.
- Pour réduire l'intensité du travail, l'employeur propose également une plate-forme « sunshine me » ou un accompagnement RH. En quoi ces mesures réduisent-elles l'intensité du travail ?

Ce plan de prévention n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions.

Les indicateurs sociaux qui se dégradent fortement en 2024 ainsi que les résultats du baromètre n'ont malheureusement pas été pris en compte dans ce plan de prévention. Pourtant l'UES Macif les identifie comme des indicateurs de résultats. Comment ces résultats ont-ils pu être à ce point ignorés ?

**FO** demande qu'une nouvelle évaluation des risques et des niveaux de maîtrise soient réalisés rapidement pour l'unité de travail des salariés en relations clients afin de mettre en place une réelle politique de prévention plus connectée à la réalité. Il y a urgence !